



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Information & Communication  
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 20 avril 2017



## Statistique en matière d'asile

# 1<sup>er</sup> trimestre 2017

# Synthèse

## Demandes d'asile

Au premier trimestre 2017, 4731 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 1094 de moins qu'au quatrième trimestre 2016 et même 3584 de moins qu'au premier trimestre 2016 vous. Au premier trimestre 2017, le nombre de nouvelles demandes a oscillé entre 1507 (en février) et 1636 (en mars).

Après la situation extraordinaire de l'automne 2015 et des premiers mois de 2016, la migration a reculé, dans le courant de 2016, pour se maintenir au niveau des années antérieures à 2015. Cette détente ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Libye, susceptible d'entraîner à brève échéance une augmentation des demandes d'asile en Europe, Suisse comprise. L'éventualité que des migrants poursuivent leur route à l'intérieur de l'Europe reste marquée, particulièrement en Allemagne et en Italie. Le nombre de demandes d'asile enregistrées au premier trimestre 2017 a nettement baissé par rapport à la même période de 2016 et s'établit de nouveau au niveau d'avant l'été 2015. De même, les demandes se caractérisent notamment par des variations saisonnières, dont le volume atteint un seuil en fin d'hiver puis un plafond à l'automne.

Le nombre de personnes arrivées dans le sud de l'Italie en janvier et en février 2017 a été plus important que les années précédentes, passant de 9000 environ pour les deux premiers mois de 2016 à près de 13 500 au cours de la même période de 2017. Cette évolution, toutefois, s'explique avant tout par les bonnes conditions météorologiques qui ont régné durant l'hiver 2017. En mars 2017, la hausse par rapport au mois de mars 2016 ne s'est plus élevée qu'à un millier de personnes. Ce sont avant tout des ressortissants de différents pays d'Afrique de l'Ouest et du Bangladesh qui ont débarqué sur les côtes italiennes 43 pendant le premier trimestre sous revue. La Suisse n'est pas le pays de destination privilégié de la grande majorité de ces migrants. S'ils sont interceptés par les gardes-frontières à la frontière sud avec l'Italie et qu'ils déposent une demande d'asile, ils peuvent ensuite être transférés en Italie en application de la procédure Dublin. S'ils ne déposent pas de demande d'asile, ils sont renvoyés en Italie selon la procédure de renvoi usuelle.

Le principal pays de provenance des requérants d'asile a été, au premier trimestre 2017, l'Érythrée, avec 939 demandes, 457 de moins qu'au premier trimestre 2016 (-33 %). Le nombre d'Érythréens effectivement arrivés en Suisse est toutefois nettement inférieur : près d'un tiers de ces nouvelles demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile. À cela s'ajoutent plusieurs groupes de ressortissants érythréens accueillis dans le cadre du programme de relocalisation.

La Syrie arrive en deuxième position des principaux pays de provenance des requérants d'asile en Suisse pour le premier trimestre 2017, avec 425 demandes (-74 ; -15 %). Viennent ensuite la Guinée, avec 339 demandes (-22 ; -6 %), l'Afghanistan, avec 291 demandes (-48 ; -14 %), l'Irak, avec 226 demandes (-4 ; -2 %) et le Nigéria, avec 181 demandes (+30 ; +20 %). Le plus souvent, le nombre élevé de requérants nigériens et guinéens enregistrés en Suisse qui ont gagné l'Europe sont passés par le sud de l'Italie, où les débarquements ont été nombreux.

Outre l'Érythrée et la Syrie, les pays de provenance ci-après affichent une diminution de 50 demandes ou plus entre le dernier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017 : Éthiopie, -109 demandes, soit une diminution de 56 % (87 demandes déposées au premier trimestre 2017), Sri Lanka, -94 demandes, soit une diminution de 34 % (179 demandes déposées), Cameroun, -56 demandes, soit une diminution de 42 % (77 demandes déposées) ; Somalie, -55 demandes, soit une diminution de 25 % (163 demandes déposées) et Iran, -51 demandes, soit une diminution de 38 % (85 demandes déposées).

Pendant la même période, en plus du Nigéria, seule l'Algérie affiche une hausse de plus de 30 demandes d'asile par rapport au trimestre précédent, avec 137 demandes enregistrées en tout (+39 ; +40 %).

Le nombre de débarquements en Italie devrait augmenter fortement ces prochains mois en raison des conditions météorologiques, plus propices à la traversée de la Méditerranée. Ces dernières années, cette augmentation s'est produite entre le début d'avril et la mi-mai. Il y a donc lieu de s'attendre à ce que le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse reparte aussi à la hausse. L'accord conclu entre la Turquie et l'UE pour régler la crise migratoire est toujours en vigueur. Il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient, de même qu'en direction de la Grèce et de l'Europe de l'Ouest via la route des Balkans. Cela ne signifie pas pour autant que cette route des Balkans soit fermée. S'il a été mis un terme, en mars 2016, à la relative tolérance qui régnait jusque-là dans le domaine de la migration, un nombre non négligeable de personnes continuent, avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest.

### **Cas réglés et effectifs en procédure d'asile**

Au premier trimestre 2017, 7661 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 164 de moins (-2,1 %) qu'au dernier trimestre 2016 et 315 de moins (-3,9 %, 7976 cas traités) qu'au premier trimestre 2016. L'asile a été accordé à 1715 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 25,5 %, en hausse par rapport au dernier trimestre 2016 (+21,6 %). Au total, 3128 demandes ont été rejetées, tandis que 931 autres, devenues sans objet, ont été classées.

En outre, 1887 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1811 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

De janvier à mars 2017, 2245 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2017). Sur ce nombre, 2094 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 56,6 % (trimestre précédent : 50,2 %).

Par rapport au dernier trimestre 2016, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 2494 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 25 217 (-9,0 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2016 (30 833 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 5616 demandes.

### **Réinstallation et relocalisation**

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie mais qui ne peuvent pas y rester et qui ne peuvent non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 1547 personnes ont trouvé refuge en Suisse à la faveur de divers programmes suisses. Durant le premier trimestre 2017, 50 personnes sont arrivées en Suisse au titre du nouveau contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir dans les deux prochaines années, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016.

En automne 2015, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé que la Suisse prendra part au premier programme européen de répartition (relocalisation) de réfugiés en accueillant jusqu'à 1500 personnes à protéger. À ce jour, 767 personnes ont pu venir en Suisse dans ce cadre (547 en provenance d'Italie, 220 en provenance de Grèce). La relocalisation consiste à transférer vers un autre État européen des requérants d'asile qui ont déjà été enregistrés en Italie ou en Grèce, deux États Dublin confrontés à des pics de demandes à la frontière extérieure de l'espace Schengen. De janvier à mars 2017, 362 personnes sont arrivées en Suisse au titre du programme de relocalisation de l'UE, 170 à partir de l'Italie et 192 à partir de la Grèce.

### **Accord d'association à Dublin**

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au premier trimestre 2017, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 2338 personnes, car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 2214 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Dans 483 autres cas en revanche, la demande a été rejetée. Au total, 671 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre de janvier à mars 2017.

Pendant la même période, la Suisse a quant à elle reçu 1472 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 538 et rejeté 928. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 185 personnes ont été transférées en Suisse.

### **Départs et avis d'exécution du renvoi**

Au premier trimestre 2017, 1917 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 565 de moins (-22,8 %) que durant la même période l'an dernier. Concrètement, 484 d'entre elles ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, 791 ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 642 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 1985 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (premier trimestre 2016 : 1626).

### **Taux d'activité professionnelle**

Fin mars 2017, 586 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 2,7 % sur l'ensemble de la Suisse. On observe une progression de 298 personnes ou 103,5 % par rapport à la même période de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 7267 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 29,3 %), ce qui représente une augmentation de 865 personnes (+13,5 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 4207 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 23,7 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1274 personnes (+43,4 %). Les nombres d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

# Les principales données

## Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2016	Fin mars 2017	+/- en %
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>68'238</b>	<b>66'929</b>	<b>-1.9</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>33'917</b>	<b>28'169</b>	<b>-16.9</b>
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	30'833	25'217	-18.2
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	Fin du mois	3'084	2'952	-4.3
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>33'824</b>	<b>38'191</b>	<b>12.9</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	15'303	19'065	24.6
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'664	9'547	-1.2
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	6'935	7'546	8.8
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	1'922	2'033	5.8
<b>Total suspensions de l'exécution du renvoi</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>448</b>	<b>467</b>	<b>4.2</b>
Suspensions (groupes)	Fin du mois	3	0	-100.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	445	467	4.9
<b>Cas spéciaux statistiques dans le processus asile</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>49</b>	<b>102</b>	<b>108.2</b>
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>4'660</b>	<b>4'270</b>	<b>-8.4</b>
<b>Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>3'007</b>	<b>2'739</b>	<b>-8.9</b>
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'532	2'277	-10.1
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	475	462	-2.7
<b>Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>566</b>	<b>493</b>	<b>-12.9</b>
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	385	349	-9.4
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	181	144	-20.4
<b>Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>478</b>	<b>446</b>	<b>-6.7</b>
<b>Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>609</b>	<b>592</b>	<b>-2.8</b>
<b>Nombre de réfugiés reconnus</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>41'845</b>	<b>47'352</b>	<b>13.2</b>
Réfugiés permis B	Fin du mois	20'870	26'745	28.2
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'975	20'607	-1.8
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>114'743</b>	<b>118'551</b>	<b>3.3</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

# Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2016	Trim. 1/2017	+/- en %
		1.1.-31.3.2016	1.1.-31.3.2017	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	1'245	1'564	25.6
	Année	1'018	1'564	53.6
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'151	1'255	9.0
	Année	799	1'255	57.1
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	5'825	4'731	-18.8
	Année	8'315	4'731	-43.1
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	300	296	-1.3
	Année	586	296	-49.5
Cas réglés en première instance	Trimestre	7'825	7'661	-2.1
	Année	7'976	7'661	-3.9
Décisions positives	Trimestre	1'445	1'715	18.7
	Année	1'658	1'715	3.4
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'883	2'089	10.9
	Année	1'638	2'089	27.5
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'042	1'039	-0.3
	Année	842	1'039	23.4
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	24	5	-79.2
	Année	7	5	-28.6
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	2'286	1'882	-17.7
	Année	2'838	1'882	-33.7
Radiations	Trimestre	1'145	931	-18.7
	Année	993	931	-6.2
Taux de reconnaissance en % <sup>1</sup>	Trimestre	21.6	25.5	-
	Année	23.7	25.5	-
Taux de protection en % <sup>2</sup>	Trimestre	50.2	56.6	-
	Année	47.3	56.6	-
Groupe : octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	229	94	-59.0
	Année	46	94	104.3
Admissions provisoires	Trimestre	2'017	2'245	11.3
	Année	1'775	2'245	26.5
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'783	1'997	12.0
	Année	1'093	1'997	82.7
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	234	248	6.0
	Année	682	248	-63.6
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	858	927	8.0
	Année	954	927	-2.8
Demandes de réexamen	Trimestre	378	287	-24.1
	Année	324	287	-11.4
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	377	306	-18.8
	Année	370	306	-17.3
Révocations et extinctions asile	Trimestre	314	361	15.0
	Année	276	361	30.8

<sup>1</sup> Taux de reconnaissance = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

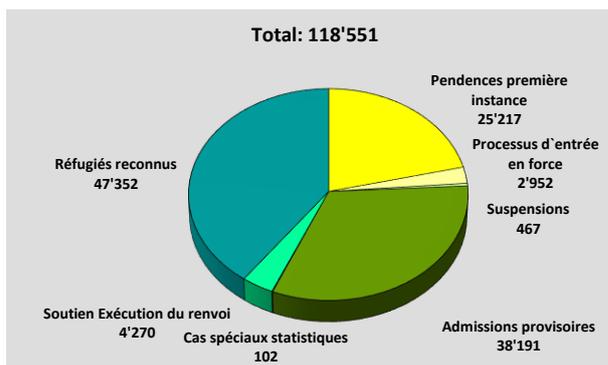
<sup>2</sup> Taux de protection = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2016	Trim. 1/2017	+/- en %
		1.1.-31.3.2016	1.1.-31.03.2017	
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	2'976	2'338	-21.4
	Année	5'809	2'338	-59.8
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'374	1'472	7.1
	Année	762	1'472	93.2
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	2'573	2'214	-14.0
	Année	3'010	2'214	-26.4
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	491	538	9.6
	Année	251	538	114.3
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	2'185	1'811	-17.1
	Année	2'729	1'811	-33.6
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	664	671	1.1
	Année	1'112	671	-39.7
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	119	185	55.5
	Année	135	185	37.0
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	151	157	4.0
	Année	184	157	-14.7
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	6	6	0.0
	Année	0	6	-
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	139	130	-6.5
	Année	173	130	-24.9
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	6	6	0.0
	Année	0	6	-
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	58	30	-48.3
	Année	67	30	-55.2
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	86	75	-12.8
	Année	87	75	-13.8
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	3	2	-33.3
	Année	0	2	-
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	453	495	9.3
	Année	568	495	-12.9
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	434	498	14.7
	Année	533	498	-6.6
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	418	472	12.9
	Année	494	472	-4.5
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	16	26	62.5
	Année	39	26	-33.3

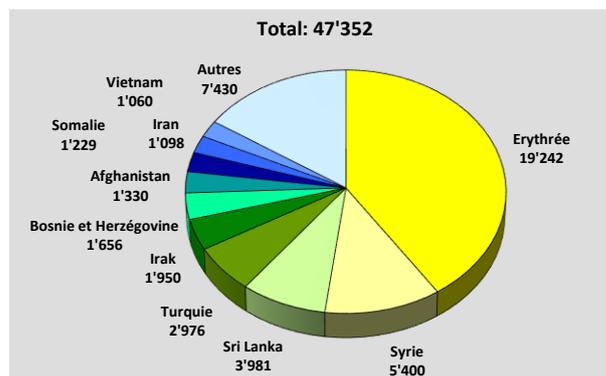
Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2016	Trim. 1/2017	+/- en %
		1.1.-31.3.2016	1.1.-31.3.2017	
<b>Nouveaux séjours dans le processus asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>6'477</b>	<b>5'100</b>	<b>-21.3</b>
	<b>Année</b>	<b>8'714</b>	<b>5'100</b>	<b>-41.5</b>
Entrées	Trimestre	5'046	3'860	-23.5
	Année	7'520	3'860	-48.7
Reprises du séjour	Trimestre	525	408	-22.3
	Année	491	408	-16.9
Naissances	Trimestre	906	832	-8.2
	Année	703	832	18.3
<b>Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>2'775</b>	<b>3'042</b>	<b>9.6</b>
	<b>Année</b>	<b>3'471</b>	<b>3'042</b>	<b>-12.4</b>
<b>Règlements du séjour après octroi de l'asile (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>1'582</b>	<b>1'680</b>	<b>6.2</b>
	<b>Année</b>	<b>1'561</b>	<b>1'680</b>	<b>7.6</b>
<b>Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>780</b>	<b>850</b>	<b>9.0</b>
	<b>Année</b>	<b>877</b>	<b>850</b>	<b>-3.1</b>
<b>Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>2'133</b>	<b>2'131</b>	<b>-0.1</b>
	<b>Année</b>	<b>2'781</b>	<b>2'131</b>	<b>-23.4</b>
<b>Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi</b>	<b>Trimestre</b>	<b>5'289</b>	<b>4'932</b>	<b>-6.7</b>
	<b>Année</b>	<b>5'427</b>	<b>4'932</b>	<b>-9.1</b>
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	491	484	-1.4
	Année	701	484	-31.0
Renvois pays d'origine	Trimestre	850	791	-6.9
	Année	997	791	-20.7
Renvois pays tiers	Trimestre	79	50	-36.7
	Année	49	50	2.0
Renvois pays Dublin	Trimestre	567	592	4.4
	Année	735	592	-19.5
Départs non-contrôlés	Trimestre	2'276	1'985	-12.8
	Année	1'626	1'985	22.1
Autres départs	Trimestre	1'026	1'030	0.4
	Année	1'319	1'030	-21.9
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>692</b>	<b>718</b>	<b>3.8</b>
	<b>Année</b>	<b>735</b>	<b>718</b>	<b>-2.3</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>85</b>	<b>112</b>	<b>31.8</b>
	<b>Année</b>	<b>127</b>	<b>112</b>	<b>-11.8</b>
<b>Documents obtenus</b>	<b>Trimestre</b>	<b>362</b>	<b>441</b>	<b>21.8</b>
	<b>Année</b>	<b>457</b>	<b>441</b>	<b>-3.5</b>
<b>Documents non obtenus</b>	<b>Trimestre</b>	<b>52</b>	<b>38</b>	<b>-26.9</b>
	<b>Année</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>90.0</b>
<b>Documents disponibles</b>	<b>Trimestre</b>	<b>57</b>	<b>96</b>	<b>68.4</b>
	<b>Année</b>	<b>116</b>	<b>96</b>	<b>-17.2</b>
<b>Radiations obtention de documents</b>	<b>Trimestre</b>	<b>352</b>	<b>321</b>	<b>-8.8</b>
	<b>Année</b>	<b>327</b>	<b>321</b>	<b>-1.8</b>

\* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

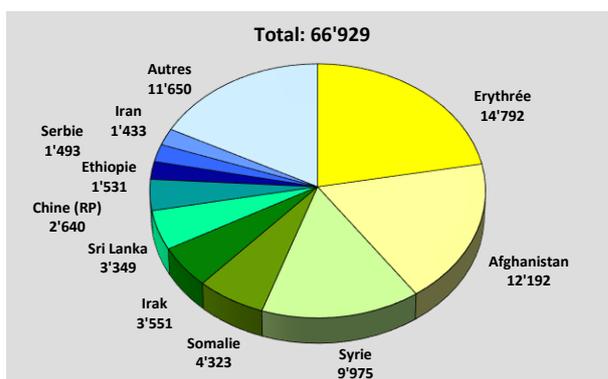
# Effectifs



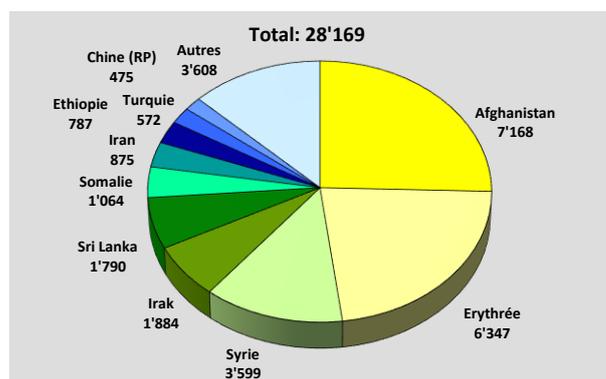
**Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts**



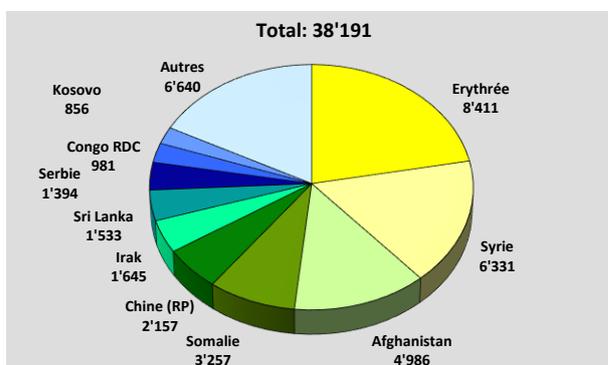
**Réfugiés reconnus : pays de provenance**



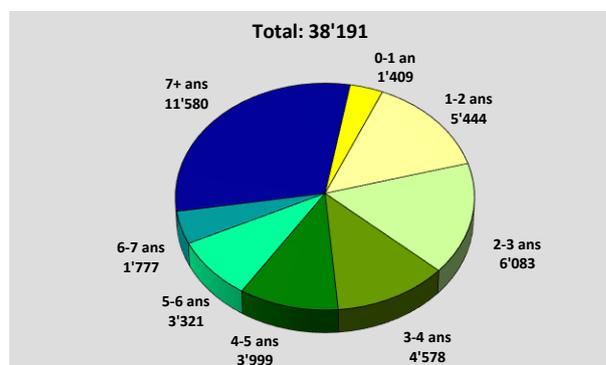
**Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance**



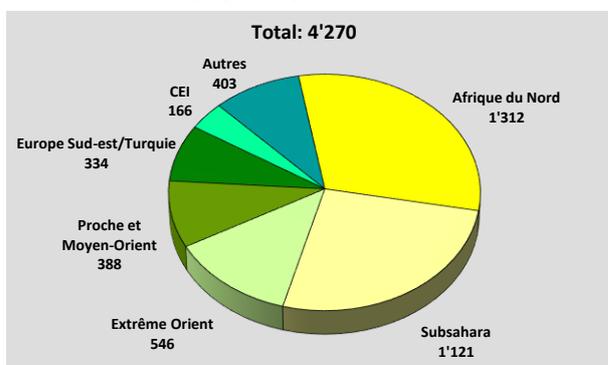
**Personnes dans le processus procédure : pays de provenance**



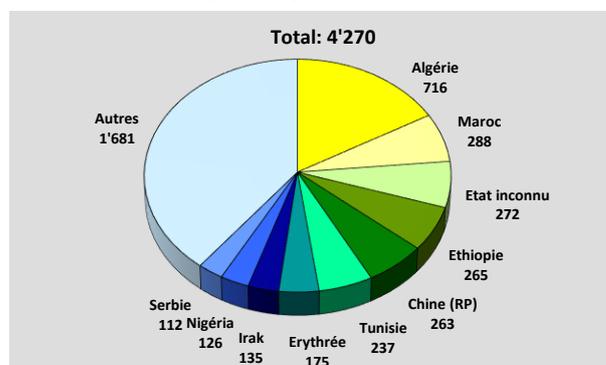
**Admissions provisoires : pays de provenance**



**Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse**

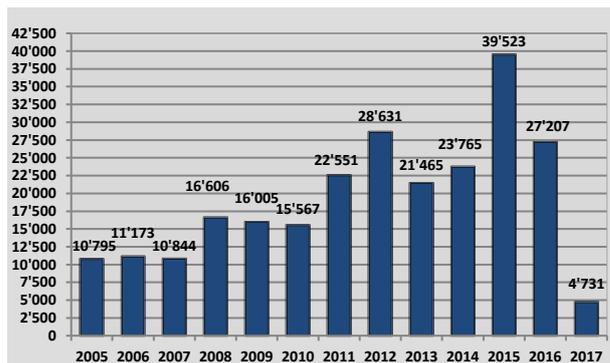


**Soutiens à l'exécution du renvoi : régions**

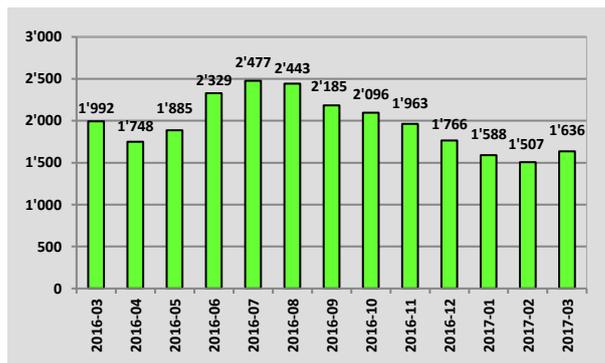


**Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance**

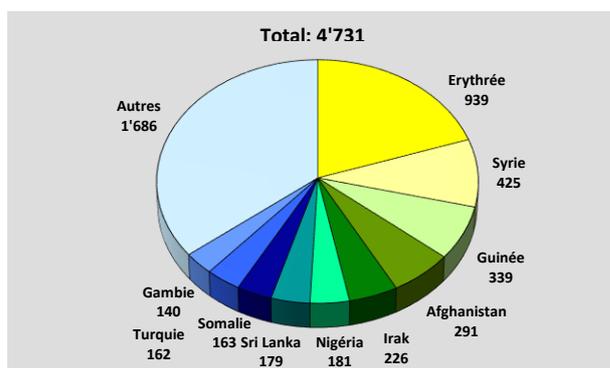
# Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

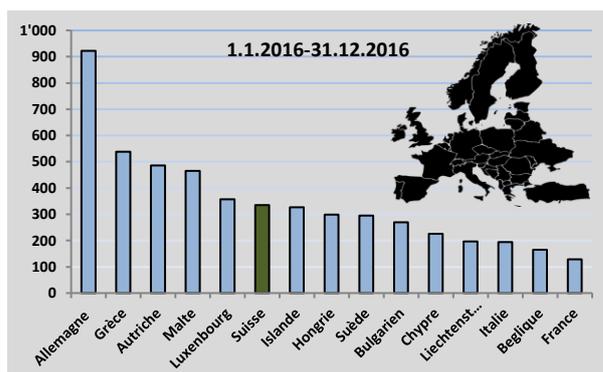


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance  
1.1. – 31.3.2017

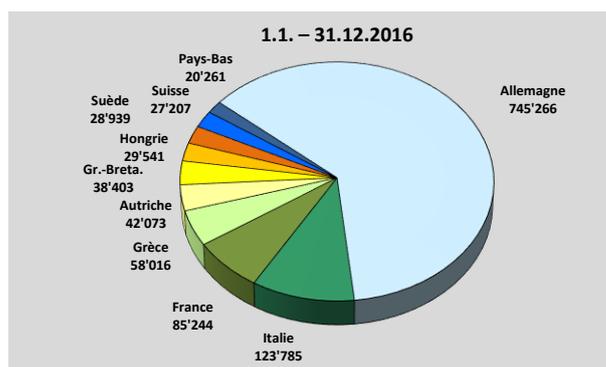
## Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1er trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2017	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	939	19.8	-457	-32.7	939	19.8	298	46.5
2	Syrie	425	9.0	-74	-14.8	425	9.0	-448	-51.3
3	Guinée	339	7.2	-22	-6.1	339	7.2	218	180.2
4	Afghanistan	291	6.2	-48	-14.2	291	6.2	-1'750	-85.7
5	Irak	226	4.8	-4	-1.7	226	4.8	-505	-69.1
6	Nigéria	181	3.8	30	19.9	181	3.8	-120	-39.9
7	Sri Lanka	179	3.8	-94	-34.4	179	3.8	-284	-61.3
8	Somalie	163	3.4	-55	-25.2	163	3.4	-197	-54.7
9	Turquie	162	3.4	5	3.2	162	3.4	27	20.0
10	Gambie	140	3.0	12	9.4	140	3.0	-222	-61.3
	Autres	1'686	35.6	-387	-18.7	1'686	35.6	-601	-26.3
	<b>Total</b>	<b>4'731</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'094</b>	<b>-18.8</b>	<b>4'731</b>	<b>100.0</b>	<b>-3'584</b>	<b>-43.1</b>

## Demandes d'asile en comparaison internationale

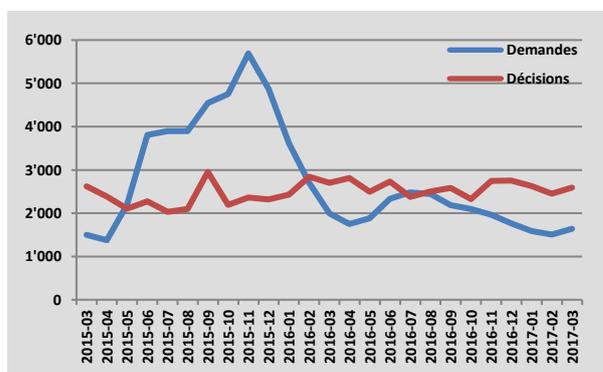


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2016; habitants 6/2016)

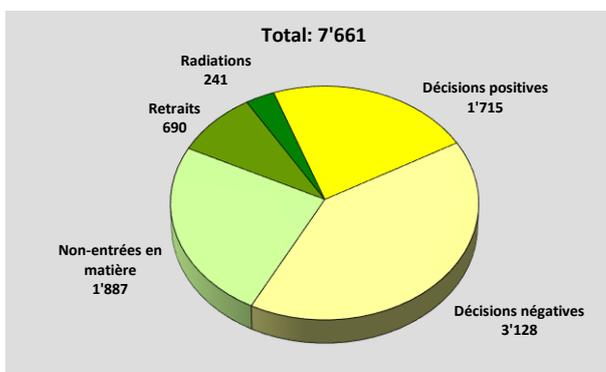


Demandes d'asile dans certains Etats européens

## Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 31.3.2017

## Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 1 <sup>er</sup> trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à mars 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'715	22.4	270	18.7	1'715	22.4	57	3.4
taux de reconnaissance (en %)	25.5	-	3.9	-	25.5	-	1.7	-
Rejets avec AP	2'089	27.3	206	10.9	2'089	27.3	451	27.5
Non-entrées en matière avec AP	5	0.1	-19	-79.2	5	0.1	-2	-28.6
taux de protection (en %)	56.6	-	6.4	-	56.6	-	9.3	-
Rejets sans AP	1'039	13.6	-3	-0.3	1'039	13.6	197	23.4
Non-entrées en matière sans AP	1'882	24.6	-404	-17.7	1'882	24.6	-956	-33.7
Radiations	931	12.2	-214	-18.7	931	12.2	-62	-6.2
<b>Total</b>	<b>7'661</b>	<b>100.0</b>	<b>-164</b>	<b>-2.1</b>	<b>7'661</b>	<b>100.0</b>	<b>-315</b>	<b>-3.9</b>
Demandes en suspens	25'217	-	-2'494	-9.0	25'217	-	-5'616	-18.2

## Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 <sup>er</sup> tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	927	69	8.0	927	-27	-2.8
Révocations et extinctions asile	361	47	15.0	361	85	30.8

## Règlements du séjour et sorties

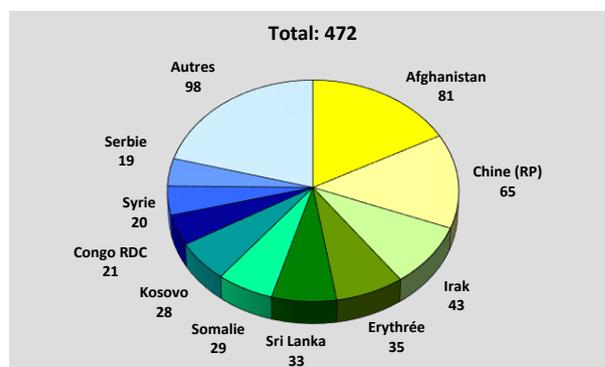
### Règlements du séjour

	Règlements 1 <sup>er</sup> tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'680	98	6.2	1'680	119	7.6
Admissions provisoires	2'245	228	11.3	2'245	470	26.5
AP LAsi et LEtr	1'997	214	12.0	1'997	904	82.7
AP avec qualité de réfugié	248	14	6.0	248	-434	-63.6
Règlements de police des étrangers <sup>1)</sup>	288	7	2.5	288	-1	-0.3
Règlements cas de rigueur <sup>2)</sup>	476	58	13.9	476	-22	-4.4
Autres règlements	86	5	6.2	86	-4	-4.4
<b>Total</b>	<b>4'775</b>	<b>396</b>	<b>9.0</b>	<b>4'775</b>	<b>562</b>	<b>13.3</b>

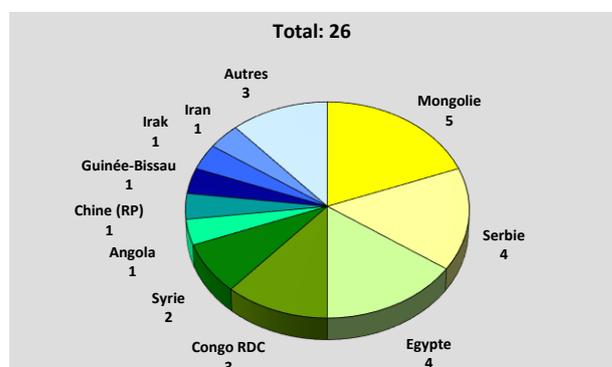
<sup>1)</sup> Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

<sup>2)</sup> Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

### Cas de rigueur



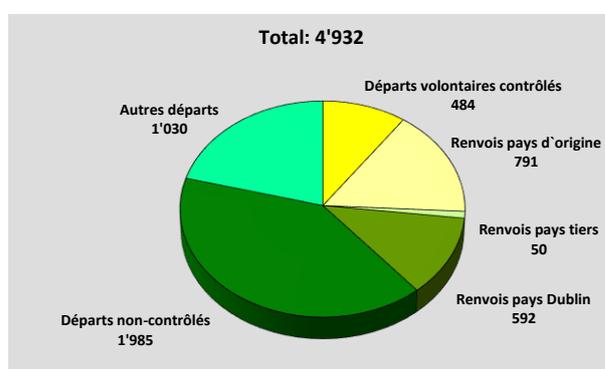
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 31.3.2017



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 31.3.2017

	Règlements 1 <sup>er</sup> tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	472	54	12.9	472	-22	-4.5
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	26	10	62.5	26	-13	-33.3
procédure d'asile pendante	3	3	-	3	3	-
procédure d'asile close	23	7	43.8	23	-16	-41.0
<b>Total</b>	<b>498</b>	<b>64</b>	<b>14.7</b>	<b>498</b>	<b>-35</b>	<b>-6.6</b>

## Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 31.3.2017

## Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 1 <sup>er</sup> tri- mestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à mars 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Guinée	364	7.4	-31	-7.8	364	7.4	207	131.8
2	Erythrée	356	7.2	-141	-28.4	356	7.2	108	43.5
3	Nigéria	264	5.4	-44	-14.3	264	5.4	-115	-30.3
4	Irak	241	4.9	120	99.2	241	4.9	-249	-50.8
5	Albanie	235	4.8	-20	-7.8	235	4.8	-52	-18.1
6	Algérie	197	4.0	10	5.3	197	4.0	15	8.2
7	Gambie	187	3.8	-47	-20.1	187	3.8	-194	-50.9
8	Somalie	186	3.8	1	0.5	186	3.8	45	31.9
9	Serbie	185	3.8	-6	-3.1	185	3.8	-17	-8.4
10	Afghanistan	165	3.3	-5	-2.9	165	3.3	-266	-61.7
	Autres	2'552	51.7	-194	-7.1	2'552	51.7	23	0.9
	<b>Total</b>	<b>4'932</b>	<b>100.0</b>	<b>-357</b>	<b>-6.7</b>	<b>4'932</b>	<b>100.0</b>	<b>-495</b>	<b>-9.1</b>

## Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>